

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini et Omar Azzabi: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente».

20 septembre 2023

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors des séances des 18 octobre et 22 novembre 2022, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert et lors des séances des 20 juin et 12 septembre 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le violent orage qui s'est abattu sur Genève le samedi 15 juin dernier et que ce type de phénomène météorologique violent va aller en s'amplifiant à l'avenir;
- l'extraordinaire engagement du Service Incendie Secours ainsi que de la police, quand bien même ces deux services ont dû faire des choix drastiques, laissant bon nombre de citoyens et de citoyennes dans des situations délicates;
- les infiltrations constatées au Musée d'art et d'histoire et le fait que certaines œuvres ont été touchées;
- le symbole d'un parc arboré fragilisé avec le marronnier qui s'est couché juste à côté de la Villa La Grange;
- le vote du Conseil municipal le 6 mai 2013 de la proposition PR-972 dotée d'un crédit de plus de 45 millions de francs destiné à la construction des dépôts pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève au Carré-Vert, sachant que dans cette proposition ainsi que dans son rapport, peu de choses sont dites à propos de la résistance des dépôts aux catastrophes naturelles;
- le nombreux nants qui parcourent les Eaux-Vives ainsi que d'autres quartiers de la ville et qui furent canalisés à un moment donné de l'urbanisation de Genève;

- qu’une ville trop minérale et bétonnée empêche la perméabilité du sol et son aspect régulateur;
- la grande crue de l’Arve en mai 2015,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - la liste exhaustive des infrastructures publiques qui ont été touchées par l’orage du 15 juin dernier; d’ailleurs, à ce titre, quelles sont les infrastructures publiques pour lesquelles on pensait être à l’abri mais qui ont malgré tout subi des dommages ce jour-là?
 - le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l’aune des épisodes météorologiques violents à venir;
 - de prévoir un plan d’arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu’au fait que certains arbres ploient sous l’effet de phénomènes météorologiques violents;
 - d’étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;
 - de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
 - un rapport au sujet des suites données à la crue de l’Arve de 2015 afin de s’assurer que les collections du Musée d’ethnographie et les collections entreposées au Carré-Vert, notamment, sont en sécurité;
 - que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

Séance du 18 octobre 2022

Audition de M^{mes} Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux, représentantes des motionnaires

Le président déclare que cette motion a maintenant deux ans mais il mentionne que certaines invites sont d’actualité.

M^{me} Corpataux mentionne que les épisodes météorologiques violents se multiplient et s’amplifient. Elle rappelle les débordements de l’Arve en 2015, l’orage du 15 juin 2019 qui a abattu de nombreux arbres, celui du 30 août 2020 qui a fait exploser 160 arbres et inondé le parking de Plainpalais, ainsi que les épisodes de sécheresse. Elle évoque alors le plan climat de la Ville de Genève qui indique notamment que le béton et l’asphalte appauvrissent le sol et augmentent les risques d’inondation, et elle pense que la mise en place d’un plan de gestion

des risques naturels transversal à tous les départements, qui sont tous concernés, serait une bonne idée. Elle ajoute qu'il faut également penser aux écoles, aux musées, aux dépôts de conservation, et elle déclare qu'il convient également d'identifier les travaux à effectuer, les mesures à prendre ainsi que les collaborations à entreprendre.

Elle signale alors que le Conseil administratif et le Conseil municipal sont actifs dans le dépôt de différents objets concernant la végétalisation. Elle précise que des mesures sont proposées dans le plan climat de la Ville, plus particulière aux axes 4 et 6. Elle évoque encore les nants qui devraient être laissés à ciel ouvert pour une meilleure gestion des inondations et elle se demande comment les collaborations sont gérées en cas de problème (dont une forte crue de l'Arve), notamment avec la région transfrontalière, la police et le Service d'incendie et de secours (SIS). Elle se demande ce que fait la Ville par rapport au Carré-Vert qui enregistre des infiltrations et s'il est possible d'obtenir un rapport sur cette situation mais aussi sur les autres lieux de dépôts patrimoniaux.

Elle évoque encore la question écrite sur les zones à végétaliser, la motion sur le rafraîchissement de la ville et la motion sur les nants à l'air libre de 2007. Elle pense qu'il serait important de diminuer le débit de l'Arve et de perméabiliser les sols du domaine public. Elle se demande à cet égard si débétonner 10 000 m² par année est suffisant. Elle déclare encore qu'il est important de faire attention aux incidences des rénovations sur la végétalisation, en signalant à cet égard qu'il existe un rapport concernant les impacts sur les arbres du projet de rénovation des Bastions. Elle ajoute qu'il faut également renaturer la ville et préserver les surfaces dédiées à la biodiversité car c'est essentiel pour renforcer la solidité des sols et éviter des affaissements de terrain et éboulement liés aux fortes pluies. Elle se demande encore s'il est nécessaire de rehausser le quai Ernest-Ansermet alors que la population souhaite accéder plus facilement à l'eau et remarque qu'il serait intéressant, en ce temps de transition climatique, de réfléchir à un accès à l'eau sécurisé pour la population.

M^{me} Corpataux remarque qu'il y a eu 160 interventions lors de l'orage du 13 août 2020 en mentionnant que les dégâts sur les arbres ont été nombreux. Elle ajoute qu'il est particulièrement important de rester attentif aux biens patrimoniaux dont la Ville est la conservatrice.

Questions des commissaires

Un commissaire déclare ne pas comprendre la troisième invite qui porte sur tous les arbres alors que les autres invites sont très concrètes.

M^{me} Khamis Vannini répond que les orages vont se répéter, occasionnant de gros dégâts sur les arbres, et elle pense qu'il est nécessaire de les anticiper.

Le commissaire acquiesce mais il se demande si les mesures n'ont pas déjà été prises dans le plan quadriennal.

M^{me} Khamis Vannini répond que ce serait une bonne chose mais elle mentionne que ce peut être l'occasion de faire un point de situation.

M^{me} Corpataux précise qu'il serait intéressant de savoir ce que fait la Ville pour prévenir les accidents inhérents aux chutes d'arbres ou de branches d'arbres.

Une commissaire signale que les arbres contribuent à l'écosystème du sol et luttent contre les inondations. Elle demande alors ce qu'il en est de l'invite sur une diminution du débit de l'Arve.

M^{me} Khamis Vannini répond qu'il est question d'un éventuel dispositif pour diminuer l'Arve en cas de grande crue.

Un commissaire signale que la France a pris des mesures très importantes avec des espaces très généreux permettant au fleuve de déborder.

Une commissaire mentionne partager l'avis sur l'objectif visant à débétonner 10 000 m² par an, mais elle remarque qu'il est question de 100 m sur 100 m, soit un volume très modeste.

M^{me} Khamis Vannini répond qu'il convient de prendre en compte les besoins de la population.

Un commissaire rappelle que les événements du 15 juin étaient exceptionnels et inhérents à un effet météorologique spécifique. Il se demande si des études ont été menées sur la mise à ciel ouvert des nants et les risques que cela représente, notamment en termes d'inondation. Il rappelle que les nants sont plutôt canalisés pour éviter les débordements.

M^{me} Khamis Vannini répond que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) explique que c'est bien un dérèglement climatique qui entraîne des inondations ou des chutes de grêle. Elle ajoute que le GIEC a indiqué qu'il fallait creuser des lits pour drainer les énormes pluies à venir et planter un trillion d'arbres pour lutter contre le réchauffement.

Le commissaire observe qu'il s'agit de mesures globales.

M^{me} Khamis Vannini répond qu'il s'agit également de lutte contre les inondations qui se déroulent dans les différents pays.

Une commissaire demande pourquoi la motion de 2007 sur les nants n'a pas été concrétisée.

M^{me} Corpataux répond que le Conseil administratif a refusé ce projet car la réflexion ne portait alors pas sur les risques climatiques.

Le président déclare que l'arbre régule en effet les phénomènes intenses par le biais de sa canopée et de son absorption. Il signale par ailleurs que Séoul a rouvert un nant à la satisfaction de tous.

Une commissaire rappelle qu'une carte a été présentée à cet égard et elle aimerait l'obtenir.

Le président en prend note.

Les personnes auditionnées se retirent.

Vote

Un commissaire propose l'audition de M. Gomez et de M^{me} Perler, notamment à l'égard des débordements et du Carré-Vert.

Le président déclare que la commission est unanimement favorable à l'audition de M. Gomez et de M^{me} Perler.

Un commissaire pense qu'il faut donner la priorité à M^{me} Perler.

Le commissaire ayant proposé l'audition de M. Gomez et de M^{me} Perler répond que les arbres dépendent de M. Gomez.

Le président répond que les deux auditions seront demandées.

Séance du 22 novembre 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE

M. Gomez déclare que cette motion est partie d'un événement météorologique violent, dont la fréquence risque d'augmenter à l'avenir. Il rappelle encore la tempête de 2020, qui a entraîné l'abattage global de plus de 300 arbres cette année-là, et il observe que la première invite demande un inventaire des mesures au département de M^{me} Perler. Il ajoute que c'est également le département de M^{me} Perler qui peut répondre aux questions portant sur la remise à ciel ouvert des nants.

M. Brunet déclare que le nant du parc La Grange qui part du Jardin alpin a été mis à ciel ouvert au cours de ces dernières années. Il observe que ce nant permet non seulement de rafraîchir le parc mais aussi d'alimenter les essences d'arbres rares qui se trouvent au bas du parc. Il ajoute qu'il y a également un petit nant dans le parc Bertrand.

M. Robert mentionne que la question des nants est incluse dans les plans localisés de quartier (PLQ), les cours d'eau pouvant être remis à ciel ouvert, voire renaturés, étant étudiés systématiquement. Il rappelle que la renaturation du nant Manant fait l'objet d'une proposition qui sera présentée en commission, en mentionnant que des questions techniques se posent tout de même. Quant à l'arborisation, une stratégie a été mise en place avec de premiers résultats attendus à la fin de l'année.

M. Brunet observe que débêtonner le sol pour améliorer sa perméabilité est également une notion importante.

M. Gomez déclare que la Ville ne parvient pas encore à débêtonner 10 000 m² par an.

Questions des commissaires

Un commissaire demande ce qui se passe avec le Carré-Vert.

M. Gomez répond qu'un rapport a été demandé.

Le commissaire remarque que de nombreux arbres sont coupés.

M. Gomez répond que c'est un arbre qui a été coupé au Jardin anglais car une de ses branches charpentières (ces dernières étant pour la plupart haubanées) était tombée sur trois personnes. Il ajoute rester dubitatif sur l'utilisation effrénée des parcs pour des manifestations et mentionne être favorable à une limitation. Il ajoute qu'il préférerait des espaces piétonnisés où pourraient se dérouler des événements. Il serait favorable à la piétonnisation de la promenade du Pin, par exemple. Il rappelle par ailleurs qu'il y a deux boulevards, celui des Tranchées et le boulevard Helvétique, et il pense qu'il y a un boulevard de trop pour la circulation automobile. Il remarque que la pression sur les parcs est telle que leur situation est délicate. Il ajoute que le rapport sur les arbres va arriver au cours des prochaines semaines, tout comme le rapport sur l'état des sols.

Le commissaire évoque encore la débêtonnisation et il demande si la place des Grottes pourrait être rendue perméable malgré la présence du marché.

M. Gomez déclare que si la Ville veut atteindre son objectif de 10 000 m² de végétalisation par an, il est nécessaire de s'attaquer à un certain nombre de rues. Il mentionne toutefois que le nombre d'acteurs est multiple et rappelle que le Grand Conseil joue un rôle important.

Un commissaire demande la différence entre la remise à ciel ouvert et la renaturation d'un cours d'eau.

M. Robert répond que la remise à ciel ouvert signifie que le nant est en sous-sol et qu'il est remis à l'air libre. Il ajoute que la renaturation vise à ralentir

l'érosion des berges en créant des paliers pour permettre à l'eau de stagner un certain temps, avec des enrochements.

Une commissaire observe que la commission est saisie d'une motion demandant la plantation de 20% d'arbres fruitiers.

Le président intervient et déclare que la motionnaire doit être invitée, tout comme les services de M. Gomez qui seront conviés.

Une commissaire demande si cette motion est caduque puisque M. Gomez a été élu.

M. Gomez répond par la négative. Il mentionne qu'il reste en effet beaucoup de travail à effectuer.

Un commissaire déclare que cette motion avance quelques non-sens selon lui. Il se demande si les services de la Ville ont contacté des spécialistes météorologiques pour faire le point sur les conséquences d'événements violents.

M. Gomez répond que le problème relève de l'imperméabilité des sols qui ne permet pas à l'eau d'être absorbée.

M. Brunet déclare qu'il faut imaginer le sol comme une éponge qui permet de faire s'écouler l'eau progressivement.

Le commissaire déclare que si le sol est très sec, l'eau n'est pas non plus absorbée. Il pense qu'il faut étudier ces phénomènes météorologiques et il craint que remettre à l'air libre des nants favorise les inondations.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Un commissaire pense qu'il est possible de poser des questions écrites au besoin. Il se demande s'il faut bien passer des heures sur cette motion.

Le président déclare que M. Gomez a invité la commission à auditionner M^{me} Perler à deux reprises.

Une commissaire déclare que M^{me} Perler a largement évoqué cette question la semaine passée.

Un commissaire déclare que la plupart des invites concernent M^{me} Perler et ses services.

Le président observe que la commission est unanimement en faveur de cette audition.

Séance du 20 juin 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler rappelle que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville de Genève et elle mentionne que le contenu de cette motion est en parfaite adéquation avec la politique menée par le Conseil administratif.

M. Betty remarque que l'épisode météorologique auquel fait référence la motion était exceptionnel et très localisé. Il ajoute que le volume de pluie était en outre différent selon les quartiers.

Il rappelle alors que les tuyaux sont dimensionnés avec un temps de retour de dix ans, soit en prenant en compte une pluie exceptionnelle qui n'advient que tous les dix ans. Il ajoute que l'épisode dont il est question n'a duré que dix minutes et n'a pas entraîné de problème. Il précise que les seuls endroits qui ont connu des désordres sont le parking de Plainpalais – le parking a en l'occurrence rehaussé l'ascenseur et la cage d'escalier depuis lors – et la route de Frontenex où l'eau ressortait d'une résurgence en geyser. Il mentionne que cette canalisation sera revue dans le cadre de la proposition concernant cet axe. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de débordements dans des caves. Il précise qu'il n'y a pas eu de dommages aux installations publiques.

Il évoque encore les crues de l'Arve et il signale que son service n'est pas concerné par le stockage des collections au Carré-Vert ni au Musée d'ethnographie, mais il déclare qu'il n'y a pas eu de dégâts au cours de l'événement de 2019 si ce n'est dans une cage d'escalier du Musée d'art et d'histoire. Il signale que le Conseil administratif estime donc que les mesures devant être prises l'ont été et il rappelle que le plan d'arborisation sera validé cet automne.

Il rappelle encore s'être exprimé dans le cadre de la motion sur les nants et avoir indiqué qu'il n'était pas envisageable de remettre à ciel ouvert des ruisseaux ou des nants. Il ajoute que l'ensemble des services municipaux travaillent dans le sens de la stratégie de biodiversité, mais il remarque qu'un sol rendu perméable dans une configuration comme celle du mois de juin 2019 peut être aggravant car une forte pluie pourrait transporter de la matière et favoriser les débordements. Il rappelle en outre qu'en été, lorsqu'il fait très chaud, les sols sont très secs et l'absorption prend plus de temps.

Il signale encore que deux actions sont engagées pour le quai Ansermet afin de répondre aux risques de crue de l'Arve: un rehaussement de mur devant l'Ecole de chimie, et des dispositifs préventifs en aval en cas de risques de crues.

Le président remarque qu'un plan d'arborisation massif semble hors sujet par rapport à l'invite principale, et il demande si les services consultent des météorologues.

M. Betty répond que le Canton fait en effet appel à des spécialistes comme des météorologues. Il ajoute que Météo Suisse avait prévu un orage violent en juin 2019. Il précise que la Ville évalue les charges sur les cours d'eau sur la base des informations du Canton.

Discussion et prises de positions

Un commissaire du Centre propose de refuser cet objet qui semble caduc.

Une commissaire des Vert-e-s pense qu'il est important de voter cette motion pour donner un message positif à la population.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de reporter le vote compte tenu de l'horaire.

Le président acquiesce et déclare que le vote est reporté.

Séance du 12 septembre 2023

Discussion et prises de positions

Une commissaire du Centre déclare que cette motion date un peu puisqu'elle concerne un épisode survenu en 2019. Bien conscient des changements climatiques, son groupe refusera cette motion qui évoque un épisode exceptionnel et très localisé. Elle rappelle de plus que des mesures ont été prises depuis lors au niveau de ces endroits. S'agissant des nants qui sont évoqués dans une invite, elle observe que le département a indiqué qu'il n'était pas envisageable de remettre au jour ces derniers.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'une grande partie de ce qui est demandé dans cette motion a été réalisé. Elle ajoute que son groupe refusera cette motion qui est caduque.

Une commissaire des Vert-e-s mentionne que son groupe estime que cette motion reste nécessaire puisque les épisodes météorologiques violents vont se multiplier. Elle observe, cela étant, qu'il est possible de proposer un amendement en supprimant la première et la sixième invites qui parlent de la crue de 2015 et de l'orage de 2019.

La commissaire du Centre rappelle que les amendements devraient être proposés avant la discussion.

Le président répond que cette proposition intervient dans la discussion.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les motions enfoncent des portes ouvertes. Il observe que le plan d'arborisation prévoit 500 nouveaux arbres pour 2024. Il signale que le nant du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et celui du bois de la Bâtie doivent être remis à l'air libre. Il pense qu'une interpellation en séance plénière permettra d'obtenir les réponses que certains souhaitent.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que la motion propose un programme de protection des biens patrimoniaux, raison pour laquelle son groupe votera cette motion amendée. Il rappelle que M. Robert a indiqué que la remise à ciel ouvert des nants était étudiée systématiquement.

La commissaire des Vert-e-s ne pense pas que cette motion enfonce des portes ouvertes.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense qu'il est important de rappeler les épisodes météorologiques de 2015 et 2019 et elle estime qu'il serait judicieux de simplifier la formulation portant sur la protection des biens patrimoniaux.

La commissaire du Parti libéral-radical déclare que si ces amendements sont acceptés, il faut tout changer puisque la seconde invite n'a plus de sens. Elle estime qu'il faut tout réécrire, et elle propose de reporter le vote avec l'ensemble des amendements pour avoir un texte cohérent.

Un commissaire du Parti socialiste ne pense pas que ces amendements modifient structurellement la motion et il rappelle que proposer des amendements relève du travail de commission.

Une commissaire des Vert-e-s pense que cette motion répond à la réalité comme l'actualité en témoigne. Elle pense qu'il faut conserver cette motion, ce d'autant plus que l'état des lieux n'est pas terminé.

Le président, pour le Mouvement citoyens genevois, déclare que les troisième, quatrième et cinquième invites ne sont pas adéquates scientifiquement et il doute qu'un plan d'arborisation massif change quoi que ce soit. Il ajoute qu'il refusera donc cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe refusera cette motion. Il pense qu'il faut répéter les arguments et non les textes.

La commissaire du Centre signale que malgré les amendements son groupe refusera cette motion.

Votes

Le président passe au vote de la suppression de la première et de la sixième invites.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) et 2 abstentions (LC), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la motion M-1453 ainsi amendée.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (1 UDC, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG), la motion M-1453 est acceptée.

La commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l'aune des épisodes météorologiques violents à venir;
- de prévoir un plan d'arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu'au fait que certains arbres ploient sous l'effet de phénomènes météorologiques violents;
- d'étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;
- de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
- que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

19 septembre 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Après quatre séances, nous savons que toutes les demandes de cette motion sont déjà réalisées ou en train de l'être.

Cette motion date un peu puisqu'elle concerne un épisode survenu en 2019 et évoque un épisode exceptionnel et très localisé. Des mesures ont été prises depuis lors au niveau de ces endroits.

S'agissant des nants qui sont évoqués dans une invite, le département a indiqué qu'il n'était pas envisageable de les remettre au jour.

Cette motion, qui est caduque, enfonce des portes ouvertes. Le plan d'arborisation prévoit 500 nouveaux arbres pour 2024. Le nant du PAV et celui du bois de la Bâtie doivent être remis à l'air libre.

Il aurait été plus judicieux de la retirer, au vu de l'ordre du jour du Conseil municipal qui compte 238 points dont certains attendent depuis 20 séances.